

Alès, le 10 octobre 2025

Service des assemblées

Affaire suivie par : Patrick CATHELINEAU

Tél : 04.66.56.42.82

N/Réf : CR/PC/DG.2025

Objet : Convocation Bureau de Communauté

P.J. :

- Note relative à l'ordre du jour

- Procès-Verbal du Bureau de Cté du 26 juin 2025

Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Bureau** de Communauté qui se tiendra le :

Jeudi 16 octobre 2025 à 17 h 30
Salle des Assemblées
Bâtiment ATOME
2 Rue Michelet à ALES

L'ordre du jour de ce Bureau sera le suivant :

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 26 juin 2025

DGA RESSOURCES

II. FINANCES

1. Octroi de subventions 2025 aux associations

III. STRATÉGIE FINANCIÈRE

2. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

3. Octroi d'un fonds de concours dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

4. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

IV. FONCIER

5. Acquisition à l'Établissement Public Foncier (EPF) de la parcelle cadastrée 5 rue du Faubourg du Soleil à Alès section CN n°174 dans le cadre du NPNRU

6. Acquisition à l'indivision TARTAMELLA du lot n°01 des parcelles cadastrées section CN n°118-606 et 608 au 7 rue de la Cavalerie et au 6 rue du Faubourg du Soleil à Alès dans le cadre du NPNRU

V. HABITAT ET LOGEMENT

7. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°36 des bénéficiaires

8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°18 des bénéficiaires

9. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°13 des bénéficiaires

10. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°52 des bénéficiaires
11. Attribution d'aides financières au titre de l'utilisation du prélèvement « SRU » en faveur du développement du parc locatif social – Liste n°1 des bénéficiaires

DGA CADRE DE VIE

VI. INFRASTRUCTURES

12. Demande d'aides financières – Eau potable : problématique CVM – Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable
 - 12.1. Commune de Mialet – Route de Saint Paul la Coste - Secteur du Mas Audibert
 - 12.2. Commune de Rousson - Secteur Mas Mignon
 - 12.3. Commune d'Aujac – Secteur Bédousse Basse
 - 12.4. Commune de Chamborigaud – Secteur Tagnac
13. Demande d'aides financières – Eau potable – Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable fuyard
 - 13.1. Commune de Les Salles du Gardon Secteur Habitarille et RN106
 - 13.2. Commune de Tornac – Secteur Laucire
 - 13.3. Communes de Cruviers-Lascours et Brignon – De l'allée des Marronniers jusqu'au réservoir Brignon 1
 - 13.4. Commune de Les Mages – Secteurs Moinas et centre village
14. Demande d'aides financières – Eau potable - Commune de Génolhac – Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de Maisonneuve et construction d'un réservoir de 220 m³ - abroge et remplace la délibération B2024_03_07 du 27 juin 2024
15. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Commune de Saint Privat des Vieux - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement situé en amont de la station d'épuration

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

VII. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

16. Octroi de subventions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative – Année 2025

VIII. TEMPS LIBRE

17. Demande de subventions de fonctionnement 2026 – Conservatoire Maurice André Alès Agglomération
18. Demande de subvention au Centre National du Livre
19. Demande de subvention 2025 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie – Label exposition d'intérêt national

DIRECTION GÉNÉRALE

IX. DÉVELOPPEMENT DURABLE

20. Attribution d'une subvention de 200 € aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Conseiller communautaire** et Cher(e) **Collègue**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président
de la Communauté Alès Agglomération**

Christophe RIVENQ





BUREAU DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

17 h 30

NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 26 juin 2025

Il convient d'approuver le Procès-verbal du Bureau de Communauté du 26 juin 2025, ci-joint.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Bureau de Communauté doivent parvenir de façon succincte au service des assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

DGA RESSOURCES

II. FINANCES

1. Octroi de subventions 2025 aux associations

Il est proposé de se prononcer sur des attributions de subventions.

Il est également proposé de rectifier des erreurs matérielles portant sur les noms de certaines associations visées à la délibération B2025_03_05 du 26 juin 2025.

III. STRATÉGIE FINANCIÈRE

2. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité voté par délibération du Conseil Communautaire.

Il est proposé d'approuver ces fonds de concours.

3. Octroi d'un fonds de concours dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

Les dépenses éligibles à ce fonds de concours sont :

- l'aménagement de jardins et poulaillers collectifs communaux (hors achats de terrain) ;
- les tables de tri des déchets en restauration collective pour les établissements dont la commune a la charge (écoles, EHPAD, ...) ;
- la création, les aménagements et équipements pour les épiceries, les commerces multiservices intégrant l'alimentaire et les restaurants communaux ;
- les collecteurs d'eau de pluie communaux ;
- les projets communaux de mise en valeur agricole et pastorale (hors achat de terrain) : petit matériel, remise en état de friches (travail sur sol), défrichage, clôture, ...

Il est proposé d'approuver les projets de 2 communes pour un montant total de 7 764 €.

4. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes dans le cadre de la valorisation des déchets

Alès Agglomération s'est lancée dans une nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets.

Dans ce cadre, il a été acté d'aider les communes dans l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour traiter une partie des déchets verts au niveau communal et l'acquisition d'un véhicule pour l'acheminement des encombrants vers les lieux de tri puis les filières de recyclage.

Ces aides sont attribuées sous forme de fonds de concours exceptionnels avec un plafond de 12 500 € pour l'acquisition d'un broyeur et 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule (aide plafonnée à 50 % du montant hors taxe, toutes aides déduites).

Il est proposé d'approuver le fonds de concours à une commune pour un montant de 15 000 €.

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

IV. FONCIER

5. Acquisition à l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) de la parcelle cadastrée 5 rue du Faubourg du Soleil à Alès section CN n°174 dans le cadre du NPNRU

Le projet de renouvellement urbain prévoit de nombreuses interventions pour la rénovation du Faubourg du Soleil : rénovation des espaces publics, construction d'un équipement public, construction de logements neufs en accession et de logements sociaux.

L'état des bâtiments a été étudié en phase pré-opérationnelle afin d'identifier les îlots de parcelles mutables, dont la parcelle CN174 fait partie. Les immeubles existants étant trop dégradés pour être conservés, il a été décidé de libérer l'emprise foncière afin de reconstruire un immeuble de logement neuf en accession.

Pour mener à bien ce projet, Alès Agglomération doit acquérir l'ensemble des parcelles. L'EPF, qui réalise le portage foncier pour cette opération, a acheté l'immeuble sur la parcelle cadastrée CN174 auprès des propriétaires privés au cours de l'année 2024.

Il est proposé de racheter l'immeuble à de l'EPF. Le prix de cession est déterminé par l'EPF conformément à la convention opérationnelle et est évalué à 188 738,15 € pour une parcelle d'une superficie de 72 m². La cession devra intervenir le 31 décembre 2025 au plus tard.

6. Acquisition à l'indivision TARTAMELLA du lot n°01 des parcelles cadastrées section CN n°118-606 et 608 au 7 rue de la Cavalerie et au 6 rue du Faubourg du Soleil à Alès dans le cadre du NPNRU

Le projet de renouvellement urbain prévoit de nombreuses interventions pour la rénovation du Faubourg du Soleil : rénovation des espaces publics, construction d'un équipement public, construction de logements neufs en accession et de logements sociaux.

L'état des bâtiments a été étudié en phase pré-opérationnelle afin d'identifier les îlots de parcelles mutables.

Les parcelles CN118-606-608 ont été intégrées dans le projet NPNRU lors de la signature de l'avenant d'amplification en juin 2024. Les immeubles existants étant trop dégradés pour être conservés, il a été décidé de libérer l'emprise foncière afin de reconstruire un immeuble de logement neuf en accession.

L'immeuble adressé 6 rue du Faubourg du Soleil est une copropriété dont le lot n°1 est constitué par un local commercial actuellement loué. Afin de mener à bien le projet, l'acquisition du local par la collectivité est nécessaire afin de pouvoir négocier avec le commerçant des modalités de la fin de son activité.

Il a donc été proposé d'acquérir ce lot de copropriété en direct par Alès Agglomération afin de ne pas retarder l'avancement opérationnel du projet.

Le lot 1 est actuellement la propriété en indivision de M. et Mme Tartamella, qui ont accepté de le céder à Alès Agglomération au prix de 70 000 € net vendeur. L'ensemble des frais relatifs à la vente seront supportés par Alès Agglomération.

Il est proposé d'accepter cette acquisition.

V. HABITAT ET LOGEMENT

7. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°36 des bénéficiaires

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au reversement, aux opérateurs de logements locatifs sociaux, de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde).

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 31 000 € pour 1 bénéficiaire (1 opération).

8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°18 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

La délibération, du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la place de la libération.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 36 635 € (8 bénéficiaires pour 10 dossiers).

9. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°13 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

La délibération du Conseil de Communauté, du 15 Avril 2021, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 40 788 € (9 bénéficiaires pour 12 dossiers).

10. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°52 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

La délibération du Conseil de Communauté, du 11 avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 15 890 € pour 19 bénéficiaires (20 dossiers).

11. Attribution d'aides financières au titre de l'utilisation du prélèvement « SRU » en faveur du développement du parc locatif social – Liste n°1 des bénéficiaires

Les prélèvements dits « SRU » sont des prélèvements sur les ressources fiscales des communes déficitaires en logements sociaux. Ils sont reversés pour partie à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui doit utiliser cette enveloppe « *pour financer des acquisitions foncières et immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.* » Art L302-7 du code de la construction et de l'habitation.

La loi 3DS est venue préciser les modalités de contrôle de l'utilisation des fonds issus du prélèvement SRU. Les EPCI ont dorénavant l'obligation de transmettre un chaque année avant le 31 mars un rapport détaillant cette utilisation et les perspectives d'utilisation des sommes non dépensées.

Les montants sont variables d'année en année, en fonction de l'inventaire annuel des logements sociaux et des dépenses déductibles réalisées par les communes. En 2024, le montant reversé à Alès Agglomération s'élevait à 172 146 €.

Le règlement d'utilisation de ces sommes a été approuvé le 17 juin 2024 puis modifié par la délibération C2025_02_23 du Conseil communautaire du 10 avril 2025 pour ajouter des critères d'éligibilité et apporter des précisions sur les caractéristiques des opérations et les modalités de sélection des projets.

Suite à l'adoption de ce règlement, 5 demandes ont été déposées :

- 2 programmes de Maison en partage (Logis Cévenols) ;
- 1 programme de 15 logements ou moins (Logis Cévenols) ;
- 1 programme de logement locatifs sociaux ordinaires en commune concernée par la loi SRU (3F Occitanie) ;
- 1 programme de réhabilitation de logements communaux.

Il est proposé d'approuver la liste des aides financières accordées, pour un montant total de 148 073 € pour 4 opérations.

DGA CADRE DE VIE

VI. INFRASTRUCTURES

12. Demande d'aides financières – Eau potable - problématique CVM - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est un agent cancérigène et sa concentration dans l'eau destinée à la consommation humaine doit être inférieure à 0.5 µg/l.

Conformément aux instructions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, Alès Agglomération a engagé, sur son territoire, un état des lieux des anciennes canalisations d'eau potable, en PVC, à risque de migration du CVM (PVC antérieur à 1980).

La migration du CVM dans l'eau est d'autant plus forte que le temps de séjour de l'eau dans la conduite ainsi que sa température sont élevés.

12.1. Commune de Mialet - Route de Saint Paul la Coste - Secteur du Mas Audibert

Suite à la réalisation de trois analyses de potabilité, il s'est s'avéré que sur la commune de Mialet, Route de Saint Paul la Coste, secteur du Mas Audibert, un tronçon de 380 ml en PVC ancien, posé avant 1980, présentait un taux de CVM supérieur à la limite de qualité.

Une purge automatique du réseau a été installée dans un premier temps et il convient, à présent, de renouveler la conduite non-conforme ciblée.

12.2. Commune de Rousson - Secteur Mas Mignon

Suite à la réalisation de six analyses de potabilité, il s'est s'avéré que sur la commune de Rousson, secteur Mas Mignon, un tronçon de 992 ml en PVC ancien, posé vers 1960, présentait un taux de CVM supérieur à la limite de qualité.

Une purge automatique du réseau a été installée dans un premier temps et il convient, à présent, de renouveler la conduite non-conforme ciblée.

12.3. Commune d'Aujac – Secteur Bédousse Basse

Suite à la réalisation de trois analyses de potabilité, il s'est s'avéré que sur la commune d'Aujac, secteur Bédousse Basse, un tronçon de 235 ml en PVC ancien, posé avant 1980, présentait un taux de CVM supérieur à la limite de qualité.

Une purge automatique du réseau a été installée dans un premier temps et il convient, à présent, de renouveler la conduite non-conforme ciblée.

12.4. Commune de Chamborigaud – Secteur Tagnac

Suite à la réalisation de trois analyses de potabilité, il s'est s'avéré que sur la commune de Chamborigaud, secteur Tagnac, un tronçon de 900 ml en PVC ancien, posé avant 1980, présentait un taux de CVM supérieur à la limite de qualité.

Une purge automatique du réseau a été installée dans un premier temps et il convient, à présent, de renouveler la conduite non-conforme ciblée.

Il est proposé d'autoriser ces demandes de subventions.

13. Demande d'aides financières – Eau potable - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable fuyard

13.1. Commune de Les Salles du Gardon — Secteur Habitarelle et RN106

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'Ex Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de l'Agglomération Grand'Combiennne (S.I.D.E.A), a mis en évidence la nécessité de renouveler les conduites d'alimentation en eau potable les plus vétustes et donc les plus vulnérables à l'apparition de fuites afin d'optimiser les performances des réseaux d'eau potable et de prévenir l'apparition de dysfonctionnements futurs.

Les travaux proposés sur le secteur de l'Habitarelle et de la RN 106 s'inscrivent pleinement dans l'action "Gestion patrimoniale" du Schéma Directeur et consistent à remplacer 2,1 km de vieilles conduites en fonte grise, sujettes aux fuites et aux casses, par des conduites en PVC et fonte plus performantes.

En effet, sur ce secteur, la REAAL a réalisé ces dernières années de très nombreuses réparations, entraînant des ruptures d'alimentation en eau et des pertes d'eau conséquentes.

Le remplacement de ces canalisations s'avère donc indispensable, d'autant plus que sont projetés, en parallèle, la réfection de la chaussée sur la RN 106 ainsi que des travaux d'assainissement, consistant à transférer les eaux usées de Cendras vers la future station d'épuration intercommunale de La Grand'Combe.

13.2. Commune de Tornac – Secteur Laucire

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ex Syndicat des Eaux de Tornac - Massillargues - Atuech a mis en évidence la nécessité de renouveler les conduites d'alimentation en eau potable les plus vétustes et donc les plus vulnérables à l'apparition de fuites afin d'optimiser les performances des réseaux d'eau potable et de prévenir l'apparition de dysfonctionnements futurs.

Les travaux proposés sur le secteur "Laucire" sont la continuité d'une première tranche réalisée en 2024 et consistent à remplacer 3,5 km de vieilles conduites en acier, sujettes aux fuites et aux casses, par des conduites en fonte et en PVC plus performantes.

En effet, sur ce secteur, la REAAL a réalisé ces derniers mois de très nombreuses réparations, entraînant des ruptures d'alimentation en eau et des pertes d'eau conséquentes. Le remplacement de ces canalisations s'avère indispensable.

13.3. Communes de Cruviers-Lascours et Brignon - de l'allée des Marronniers jusqu'au réservoir Brignon 1

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ex Syndicat des Eaux de Brignon / Cruviers-Lascours / Boucoiran a mis en évidence la nécessité de renouveler les conduites d'alimentation en eau potable les plus vétustes et donc les plus vulnérables à l'apparition de fuites afin d'optimiser les performances des réseaux d'eau potable et prévenir l'apparition de dysfonctionnements futurs.

Les travaux proposés sur le secteur situé entre l'allée des Marronniers, commune de Cruviers-Lascours, et le réservoir Brignon 1, commune de Brignon, consistent à remplacer 1,5 km de vieilles conduites en amiante-ciment, sujettes aux fuites et aux casses, par des conduites en fonte plus performantes.

13.4. Commune de Les Mages – Secteurs Moinas et centre village

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ex SIAEP Les Mages-Saint Jean de Valérisclle a mis en évidence la nécessité de renouveler les conduites d'alimentation en eau potable les plus vétustes et donc les plus vulnérables à l'apparition de fuites afin d'optimiser les performances des réseaux d'eau potable et prévenir l'apparition de dysfonctionnements futurs.

Les travaux proposés sur les secteurs "Moinas et centre village" consistent à remplacer près de 1,7 km de vieilles conduites en amiante-ciment, sujettes à de nombreuses fuites et casses, par des conduites en fonte plus performantes.

Il est proposé d'autoriser ces demandes de subventions.

14. Demande d'aides financières – Eau potable - Commune de Génolhac – Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de Maisonneuve et construction d'un réservoir de 220 m³ - abroge et remplace la délibération B2024_03_07 du 27 juin 2024
--

L'approvisionnement en eau potable de la commune de Génolhac repose sur la fiabilité de la ressource de l'Homol et sur le traitement associé de sa station de Maisonneuve.

Or, le captage de l'eau de surface sur le cours d'eau de l'Homol, au caractère torrentiel, pose régulièrement problème s'agissant de la qualité de l'eau à traiter lors des crues. L'installation actuelle ne permet pas de traiter le principal paramètre problématique : le carbone organique total.

Depuis le dépôt de la première demande d'aides financières, une analyse complémentaire de l'eau a été réalisée le 8 octobre 2024 afin de conforter la solution technique à mettre en œuvre. Elle a mis en évidence que le traitement projeté initialement n'était pas adapté à la forme du carbone organique total présent dans l'eau.

De plus, l'eau produite n'est actuellement pas à l'équilibre calco-carbonique ce qui crée des désordres importants sur les équipements, des non conformités sur la valeur pH et donc des problèmes d'efficacité du chlore.

Le projet de réhabilitation a donc été redéfini et comprend désormais : une filtration adaptée, une mise à l'équilibre calco-carbonique, une désinfection revue selon les contraintes, une amélioration des équipements existants, et la construction d'un réservoir de 220 m³ permettant de se passer de la ressource durant les pics de crue.

Il est proposé d'approuver ces demandes de subventions.

15. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Commune de Saint Privat des Vieux - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement situé en amont de la station d'épuration

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Saint Privat des Vieux, réalisé par le bureau d'études CEREG, a mis en évidence des anomalies sur les collecteurs d'eaux usées situés en amont de la station d'épuration de Saint Privat des Vieux.

Leur réhabilitation permettra de supprimer des déversements au milieu naturel, d'éliminer une partie des eaux claires parasites et d'améliorer ainsi, de manière notable, le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune de Saint Privat des Vieux.

Par ailleurs, ces travaux s'inscrivent dans le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration communale.

Il est proposé d'approuver ces demandes de subventions.

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

VII. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE
--

16. Octroi de subventions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative – Année 2025
--

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation de la Politique de la Ville.

Associé au Projet Éducatif de Territoire, il met en œuvre des actions pour la réussite éducative des jeunes âgés entre 2 et 16 ans.

Il est proposé d'octroyer les subventions aux diverses associations ou organismes au titre du Programme de Réussite Éducative.

VIII. TEMPS LIBRE

17. Demande de subventions de fonctionnement 2026 – Conservatoire Maurice André Alès Agglomération

Dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire Maurice André, Alès Agglomération peut solliciter le concours de tous les financeurs potentiels notamment le Conseil Département du Gard et l'État.

Le montant global de la demande de subvention de fonctionnement est de 3 002 843 €.

Il est proposé d'approuver la demande de subventions du Conservatoire Maurice André Alès Agglomération.

18. Demande de subvention au Centre National du Livre

Dans le cadre de sa politique d'accueil des publics spécifiques, le Département Lecture Publique souhaite déposer une demande de subvention auprès du Centre national du Livre.

Cette subvention est destinée à financer un projet d'accompagnement à la lecture :

Le projet concernera les trois sites du Département de la Lecture publique : Médiathèque Alphonse-Daudet, Médiathèques Agglomération Nord et Médiathèque André-Chamson. Il se déroulera des mois de mars à juin.

Les publics visés sont les classes ULIS de primaire et collège, le public allophone en difficulté avec le français, ainsi que les résidents d'un EHPAD et d'une maison partagée.

Les actions prévues sont des rencontres avec une illustratrice, la production de textes et des créations d'illustrations, ainsi que des lectures et écritures accompagnées par des ateliers de médiation animale. Il y aura également dédicace et rencontre avec l'illustratrice.

Pour finaliser ce projet, une exposition itinérante des travaux réalisés sera visible dans les trois sites.

Il est proposé d'approuver cette demande de subventions.

19. Demande de subvention 2025 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie – Label exposition d'intérêt national

Le label exposition d'intérêt national a été créé en 1999 pour permettre aux musées territoriaux d'organiser des expositions majeures et de conduire une politique culturelle et éducative de qualité en direction de différents publics. Les expositions d'intérêt national s'inscrivent dans le cadre de la politique de diffusion et d'élargissement des publics menée par le ministère de la culture.

L'artiste géorgien Ilia Zdanevitch, connu sous le pseudonyme d'Iliazd (1894-1975) est l'un des plus grands typographes du XX^e siècle. Il était concepteur, typographe et éditeur de livres dans lesquels sont intervenus nombre d'artistes majeurs du XX^e siècle, Pablo Picasso, Max Ernst, Joan Miró, Camille Bryen ...

L'exposition proposée au musée PAB en 2026 a pour objectif de faire découvrir son œuvre au grand public.

Il est proposé de solliciter le soutien de la DRAC pour cette exposition.

DIRECTION GÉNÉRALE

IX. DÉVELOPPEMENT DURABLE

20. Attribution d'une subvention de 200 € aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

68 subventions seront proposées lors de ce Bureau de Communauté.

1907 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de **23 649 747 €**, dont **8 370 447 €** pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

Il est proposé d'octroyer 68 subventions pour un montant total de 13 600 €.